

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledoux (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 septembre 2021,
Secrétaire de séance : Fabienne TOUVARD

Etaient présents 49 titulaires, 1 suppléant, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAUANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean CASABONNE à Sylvie BETAT, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Michèle CAZADOUMECQ à Christine CABON, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU CARRÈRE à Jean-Maurice CABANNES, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Jean-Maurice CABANNES, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ,

Absents : David MIRANDE, Jean-Claude COUSTET, Ophélie ESCOT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Laurent KELLER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210923-09-SOC-

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
« CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES »**

Mme SAOUTER rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Béarn a adhéré au GIP du Conseil Départemental de l'accès au droit des Pyrénées-Atlantiques (CDAD64) par délibération en date du 31 mai 2018. Elle est donc devenue membre associé du CDAD64, renouvelé en décembre 2018 pour une durée de 10 ans.

Des actions d'accès au droit ont été mises en place et développées sur l'Espace France Services de Bedous et à Oloron Sainte-Marie. Le CDAD64 a d'ailleurs élaboré un récapitulatif des différentes permanences d'accès au droit sur le territoire, dépendant de la juridiction du tribunal d'Oloron.

On peut noter en outre que le CDAD64 a réalisé divers supports de communication à destination du public, qu'il participe activement à l'élaboration d'une nouvelle fiche action du Contrat Local de Santé, et qu'il participe au financement d'une permanence mensuelle à Oloron Sainte-Marie du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Sont également en projet des actions portant sur l'accès au droit de personnes en situation de handicap.

Pour l'ensemble de ces actions, une subvention annuelle de 6 000 € était allouée, calculée sur la base du nombre d'habitants et inscrite dans l'annexe financière triennale (2019-2021), accompagnant la convention constitutive.

Il s'agit aujourd'hui de réexaminer cette annexe financière pour les 3 ans à venir (2022-2024). Il est proposé de maintenir le soutien financier, à savoir le même montant de 6 000 € annuel pour la CCHB.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le maintien de la subvention annuelle de 6 000 € au Groupement d'Intérêt Public « Conseil Départemental de l'accès au droit des Pyrénées-Atlantiques » (CDAD64) pour la période 2022-2024,
- **CHARGE** le Président de signer tous les documents afférents à la présente décision,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 septembre 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY